

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COP15 : UN ACCORD QUI NE PROTÈGERA PAS LES POLLINISATEURS DES BIOTECHNOLOGIES GÉNÉTIQUES NI DES PESTICIDES.

Le 19 décembre, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté le nouveau cadre mondial pour la biodiversité. Les objectifs fixés dans cette feuille de route mondiale, tant au sujet des pesticides que des biotechnologies génétiques, ne sont pas assez ambitieux pour permettre d'enrayer le déclin sans précédent des insectes pollinisateurs, maillons essentiels de la biodiversité.

POLLINIS dénonce les lacunes alarmantes du cadre mondial pour la biodiversité en matière de protection des pollinisateurs. L'adoption du cadre mondial par les dirigeants internationaux a acté la levée particulièrement inquiétante alarmante de plusieurs garde-fous sur l'utilisation des nouvelles biotechnologies génétiques :

- La mention de l'évaluation des risques et du principe de précaution ne figure plus dans l'objectif portant sur les biotechnologies (cible 17) ;
- Les produits et composants génétiquement modifiés ou entraînant des modifications génétiques, comme les pesticides ARNi, ne sont pas pris en compte par l'accord final de la COP15 ;
- Les « bénéfiques » des biotechnologies sont soulignés, sans aucune mention des risques qui les accompagnent.

En évitant d'encadrer ces biotechnologies, les dirigeants rassemblés à la COP15 ont ignoré les graves risques potentiels de ces biotechnologies pour les pollinisateurs et la biodiversité, pointés par [l'alerte scientifique](#) lancée au début de la COP15 par plus de 100 scientifiques, experts, et organisations, qui appelaient à l'application du principe de précaution. En l'état, le cadre mondial pour la biodiversité risque de faciliter la dissémination dans la nature de ces nouvelles biotechnologies.

« Avec la suppression des mentions du principe de précaution et de l'évaluation des risques sur la biodiversité, rien ne s'oppose à ce que les Etats signataires de la Convention sur la diversité biologique puissent mettre sur le marché de nouvelles biotechnologies génétiques dans un futur proche, en dépit des risques potentiels pour les pollinisateurs et les écosystèmes. Ces fausses solutions ressortent renforcées de cette COP, et leur développement dans les années à venir risque d'être accéléré sans être encadré », avertit Vanessa Mermet, directrice de la mobilisation de POLLINIS.

Pas de réduction chiffrée de l'usage des pesticides

Principale cause du déclin des insectes pollinisateurs, les pesticides chimiques ont aussi fait l'objet d'un accord décevant, qui prévoit de *réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux** (cible 7), sans fixer de niveau réel de réduction de leur usage.

Par ailleurs, la protection de 30% des espaces terrestres et maritimes (cible 3), présentée comme une des principales avancées du texte adopté à Montréal ne répond pas aux enjeux de conservation des insectes pollinisateurs. Les abeilles, bourdons, papillons ou syrphes doivent être aussi préservés au sein des 70% des espaces restants qui recouvrent les zones de production agricole, où ils œuvrent à la pollinisation de 76% des cultures les plus importantes du monde.

En outre, cette partition de la protection de la biodiversité ne permet pas de préserver réellement les 30 % des espaces terrestres, puisque les zones protégées (parcs nationaux, réserves naturelles, etc.) n'échappent pas à la pollution chimique diffuse et généralisée entraînée par l'usage massif des pesticides. Une [étude](#) menée dans 63 zones protégées en Allemagne, y mesure une baisse dramatique de 75% de la biomasse d'insectes volants en moins de 30 ans.

« Les dirigeants internationaux n'ont pas pris la mesure de l'urgence d'un changement de modèle agricole, seul moyen qui pourra réellement enrayer l'effondrement en cours de la biodiversité. Les pesticides polluent les sols, les eaux de surfaces et les eaux souterraines, l'air, et contaminent l'ensemble de l'environnement. Mettre sous cloche 30% de la planète en continuant à polluer les 70% restants ne permettra pas d'inverser le déclin dramatique des pollinisateurs, des insectes et de toute la biodiversité qui en dépend », rappelle Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS.

*traduction de l'anglais.

CONTACTS PRESSE

Cécile Barbière (Paris)

cecileb@pollinis.org

06 63 93 84 86

Vanessa Mermet (Montréal)

vanessam@pollinis.org

06 68 43 18 49